

Introduction

Bertrand RINGOT, maire de Gravelines, Président du Syndicat de l'eau, vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Bertrand RINGOT souhaite la bienvenue aux participants et précise que les débats porteront plus particulièrement sur les tarifs liés à l'eau et à l'assainissement. Pour lui, il est important que les échanges soient aussi nombreux que possible, de manière à ce que tout un chacun puisse s'exprimer sur un sujet aussi important que celui de l'eau. Bertrand RINGOT se félicite de la qualité des intervenants présents, gage d'une bonne compréhension des enjeux liés à ce dossier.

Etat des lieux

Frédéric BUSSELEZ.

Frédéric BUSSELEZ procède à un état des lieux de l'eau dans le Dunkerquois. Il explique que, ne disposant pas de possibilité sur son propre sol de captage d'eau, le territoire s'approvisionne dans l'Audomarois. Frédéric BUSSELEZ revient sur le cycle de l'eau et juge que l'impact des activités humaines a une incidence notable sur ce dernier. Il ajoute que l'agglomération dunkerquoise consomme à elle seule 12,5 millions de mètres cubes d'eau par an. Ce chiffre interpelle Frédéric BUSSELEZ, qui précise que cet ordre de grandeur justifie le présent débat.

Il rappelle que, parallèlement au Forum, une étude de satisfaction des usagers de l'eau a été lancée à l'échelle du territoire. Pour Frédéric BUSSELEZ, les résultats de cette étude sont plus qu'encourageants. Néanmoins, il est primordial que cette confiance perdure. S'agissant de la qualité de l'eau, les acteurs de ce secteur mettent tout en œuvre afin de protéger la ressource et, ainsi, garantir une eau de qualité aux usagers. A ce titre, Frédéric BUSSELEZ indique que ces actions passent par des investissements, mais aussi par une amélioration de l'efficacité du réseau de distribution, notamment en termes de lutte contre la déperdition d'eau. Il se félicite du taux de rendement de 90 % affiché par le territoire. Frédéric BUSSELEZ explique, qu'en outre, il est très important de disposer d'un système d'assainissement performant, notamment pour une zone touristique tel que le Dunkerquois.

En guise de conclusion, Frédéric BUSSELEZ explique que le territoire est doté depuis peu de la compétence GEMAPI, qui concerne les problématiques d'inondation. Il invite Céline LERICQUE à la tribune.

Quels tarifs pour les services d'eau et d'assainissement ?

Céline LERICQUE, directrice générale des services, Syndicat de l'eau du Dunkerquois.

Patrice LECLERC, directeur de l'écologie urbaine, Communauté Urbaine de Dunkerque.

Simon PORCHER, économiste et maître de conférence, IAE de Paris Panthéon-Sorbonne Business School.

Céline LERICQUE entame son propos en revenant sur les différentes composantes d'une facture d'eau standard du territoire. Cette dernière se partage entre l'eau, l'assainissement, les taxes et redevances. Elle explique que la base servant au calcul de la consommation est de 85 mètres cubes, ce qui correspond à la consommation moyenne annuelle d'un ménage sur le bassin Artois-Picardie. Cette facture type est d'un montant de 359 euros par an. Près de la moitié de ce montant correspond à l'assainissement, dont la CUD et son délégataire, Suez Eau, ont la charge. Un quart de cette somme est reversée en taxes et redevances. Enfin, le dernier quart de cette facture est reversé au

Syndicat de l'eau du Dunkerquois et à son délégataire, Suez Eau. Pour Céline LERICQUE, une telle répartition permet à ces différents acteurs de faire face aux différentes missions dont ils sont chargés. D'autre part, elle rappelle que légalement le financement de l'eau est assuré en totalité par ce biais.

S'agissant du Dunkerquois, l'eau potable représente 27 % de la facture d'eau. Cette part finance la production de l'eau, son acheminement, la réalisation de travaux, le renouvellement du réseau et les relations avec les abonnés. Céline LERICQUE rappelle que l'eau et l'assainissement sont des services publics et, qu'à ce titre, ils relèvent des collectivités territoriales. Elle ajoute que, sur le territoire, ce rôle est joué par le Syndicat de l'eau du Dunkerquois. Cette entité intercommunale a pour mission de définir et de mener une politique de l'eau, de réaliser les investissements nécessaires, de gérer le patrimoine du service sur le territoire et de protéger les ressources. Pour la collectivité, cela se traduit par des investissements de l'ordre de 5,2 millions d'euros par an. Céline LERICQUE précise que l'exploitation est déléguée à la société Suez Eau.

A ce stade de la présentation, Céline LERICQUE juge utile de comparer le prix de l'eau dans le Dunkerquois, par rapport à ce qu'il est dans le reste du bassin Artois-Picardie. Elle constate que le tarif appliqué à Dunkerque est inférieur d'environ 25 % à celui d'agglomérations comparables de la région. Pour Céline LERICQUE, cet état de fait s'explique par la politique de tarification éco-solidaire mise en place depuis 2012. En effet, alors que la référence de consommation annuelle moyenne nationale est de 120 mètres cubes par foyer, celle du Dunkerquois est de 80 mètres cubes, et ce, depuis plusieurs années. L'avantage de cette tarification est qu'elle est progressive et adaptée aux foyers les plus modestes. Céline LERICQUE souligne l'intérêt d'un tel dispositif qui, pour les usagers du territoire, se traduit par une économie moyenne de 14 euros HT par an. Elle assure que la tarification linéaire, en usage avant 2012, n'aurait pas permis de garantir un tarif si bas. Céline LERICQUE invite Patrice LECLERC à la tribune, afin de traiter du sujet de l'assainissement.

Patrice LECLERC explique que l'assainissement représente la moitié d'une facture d'eau. Cette part sert principalement à l'entretien, l'exploitation des réseaux, des postes de relèvement et des stations d'épuration, à la réalisation de travaux neufs et de renouvellement. C'est la CUD qui se charge directement de l'entretien et de la gestion des réseaux, tandis que l'exploitation des stations d'épuration du secteur Est a été confiée à Suez Eau, via une délégation de service public. Pour la collectivité cela se traduit par des investissements de l'ordre de 8,3 millions d'euros par an. Patrice LECLERC ajoute que la CUD a compétence en matière de définition de la politique d'assainissement, de gestion patrimoniale et d'arbitrage, en cas d'importantes réparations ou de programmes d'investissement à réaliser.

Tout comme l'avait fait Céline LERICQUE pour l'eau potable, Patrice LECLERC effectue un focus sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la partie Est du territoire. Il constate que pour une moyenne régionale de 3,37 euros, le tarif appliqué à Dunkerque est de 3,34 euros par mètre cube. S'agissant du secteur Ouest du territoire, historiquement géré par le biais d'un autre dispositif, Patrice LECLERC indique que les tarifs sont supérieurs. Néanmoins, dans un souci de solidarité entre les territoires, le Conseil communautaire a enclenché une démarche d'harmonisation progressive des tarifs. Il ajoute que cette dernière, démarrée en 2016, se terminera en 2020.

Simon PORCHER prend la parole afin de présenter les résultats d'une étude de performance portant sur les services publics de l'eau du Dunkerquois. Il indique que cette étude a été menée d'après un modèle s'appuyant sur trois bases de données nationales, particulièrement complètes.

Il révèle que pour une facture standard, correspondant à 120 mètres cubes d'eau, les tarifs pratiqués à Dunkerque sont beaucoup plus bas que ceux d'agglomérations comparables. Simon PORCHER se propose d'expliquer les raisons de cette performance. Selon lui, la gestion déléguée n'a que peu d'impact sur le tarif de l'eau. C'est davantage la mise en place de la tarification éco-solidaire qui peut expliquer cet écart. En termes de qualité de service, Dunkerque se distingue également. A cet égard, Simon PORCHER souligne que le tarif compétitif de l'eau n'est pas obtenu au détriment de la qualité de cette dernière.

Simon PORCHER conclut son intervention en estimant que le prix de l'eau est compétitif à Dunkerque, eu égard aux services apportés à la population du territoire.

Bertrand RINGOT, maire de Gravelines, Président du Syndicat de l'eau, vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Céline LERICQUE, directrice générale des services, Syndicat de l'eau du Dunkerquois.

Patrice LECLERC, directeur de l'écologie urbaine, Communauté Urbaine de Dunkerque.

Un participant estime que la tarification éco-solaire ne remplit pas ses objectifs. En outre, il regrette qu'une partie de la gestion de l'eau soit confiée à un délégataire privé. A ce titre, il constate un manque de clarté quant aux sommes versées aux acteurs privés du secteur. Selon lui, le tarif de l'eau n'est pas assez contrôlé.

Un autre participant abonde dans ce sens et déplore la délégation de service public accordée à Suez Eau. Pour lui, un service identique pourrait être rendu à la collectivité par un véritable service public de l'eau. Enfin, il craint que les bouleversements climatiques ne débouchent sur une raréfaction de la ressource.

Pour Céline LERICQUE, les conditions de rémunération du délégataire sont tout à fait claires et contractuelles. Elle explique que, depuis 2012, un mécanisme de partage des résultats d'exploitation a été mis en place. Ce partage permet de réinvestir dans le service de l'eau une partie des résultats dégagés par le délégataire. D'autre part, elle assure que le Syndicat et la CUD contrôlent la bonne exécution des missions confiées au délégataire. Patrice LECLERC complète cette réponse en indiquant que les comptes du délégataire ont fait l'objet d'un audit indépendant. Cette analyse a débouché sur le système de partage évoqué par Céline LERICQUE.

S'agissant d'un risque de raréfaction de la ressource, Bertrand RINGOT se veut rassurant. Le Syndicat de l'eau étudie la possibilité d'utiliser d'autres forages, voire de collaborer avec d'autres territoires. S'agissant du champ captant actuel, Céline LERICQUE précise que le Syndicat est à l'équilibre hydrique. Elle confirme que des pistes de diversification sont envisagées afin de ne pas déséquilibrer le milieu naturel.

Un participant revient sur l'étude présentée par Simon PORCHER et demande si l'eau utilisée par l'industrie a été prise en compte dans les chiffres avancés.

Un participant interpelle l'assemblée quant au tarif pratiqué par NOREADE, s'agissant de l'assainissement. Il les juge excessifs, comparés à ceux de la CUD. Il se plaint d'une prochaine hausse des tarifs, liée à l'entretien des bornes d'incendie.

Un participant, relevant du régime social des indépendants, déplore de ne pas pouvoir bénéficier des tarifs sociaux. Plus généralement, il s'enquiert de l'éventuelle incidence des investissements réalisés par le délégataire sur les tarifs finaux de l'eau.

Un autre participant estime que le service de l'eau est particulièrement bien géré à Dunkerque.

S'agissant de l'eau « industrielle », Simon PORCHER confirme que cette donnée a été prise en compte dans le modèle de l'étude présentée.

S'agissant de la tarification éco-solaire, Céline LERICQUE indique que toute personne bénéficiaire de la CMUc est éligible aux tarifs préférentiels. D'autre part, elle confirme que les investissements réalisés par le délégataire n'ont pas d'impact sur le tarif final de l'eau. A cet effet, elle explique que le délégataire a des obligations contractuelles en la matière et que ces dernières sont auditées.

Une participante souligne le fait que les tarifs sont basés sur une consommation prévisionnelle de 85 mètres cubes, alors que la consommation réelle d'un ménage se situe plutôt aux alentours de 120 mètres cubes par an. Selon elle, le résultat d'un tel dispositif est que les classes moyennes paient pour les autres. Elle interpelle les élus à ce sujet et leur demande d'être plus attentifs aux besoins de la population. Elle déplore la démarche d'harmonisation progressive des tarifs entre les secteurs Est et Ouest, qui va se traduire par une augmentation pour les habitants du secteur Est. S'agissant du tarif de l'eau à Dunkerque, cette participante reconnaît qu'il est moins important qu'ailleurs, mais elle souligne le fait que la tendance est à la hausse, alors même que les prix sont stables au niveau national.

Renaud CAMUS, directeur régional de la Lyonnaise des Eaux prend la parole. Il précise que les frais de siège et de recherche & développement correspondent à une réalité et se traduisent notamment par un rendement exceptionnel du réseau dunkerquois. En outre, il ajoute que la Lyonnaise des Eaux a déployé 260 agents sur le territoire, ce qui en fait un employeur de poids. Il conclut son intervention en expliquant que ces agents sont avant tout au service de la

population.

François LAVALEE, vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie se déclare surpris par la défiance de certains vis-à-vis du délégataire. Il se considère comme attaché au service public, mais demande à l'assistance d'être consciente du fait que tout ne peut pas être réinternalisé. François LAVALEE a toute confiance en la façon dont les élus du territoire gèrent les fonds publics. Pour lui, la mixité du système actuel est garante d'harmonie pour le tissu économique local.

En ce qui concerne l'harmonisation progressive des tarifs entre les secteurs Est et Ouest, Bertrand RINGOT explique que cette démarche est tout à fait logique. Le prix de l'eau, plus élevé à l'Ouest, s'explique par le fait que les investissements y ont été plus nombreux. Il demande à l'assistance de ne pas adopter une vision court-termiste vis-à-vis de ce processus.

Quels tarifs pour les services d'eau et d'assainissement ? La contribution de l'ONEMA.

Eric BREJOUX, directeur de projet à l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement, ONEMA.

Eric BREJOUX explique que l'ONEMA, créé en 2006, est une entité publique sous tutelle du ministère de l'environnement. L'ONEMA compte 850 agents répartis sur tout le territoire, qui ont pour rôle d'être une véritable « police de l'environnement ». Ces agents sont également aptes à délivrer des avis techniques sur des projets liés aux milieux aquatiques. Eric BREJOUX poursuit sa présentation en indiquant que l'ONEMA intégrera l'Agence Française pour la Biodiversité en 2017. A terme, ce pôle public va regrouper plusieurs acteurs majeurs de la défense de la biodiversité sous toutes ses formes.

L'ONEMA a mis en place un observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement. Suite à la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, cette structure a mis en place un outil permettant de collecter les données financières et techniques des collectivités publiques. Opérationnel depuis 2009, le système SISPEA s'est imposé en tant que base de données de référence, servant au recueil de ces données, mais également à leur diffusion auprès du grand public.

Eric BREJOUX indique que les données collectées sont techniques, organisationnelles, mais elles concernent aussi la santé et l'environnement. Elles doivent permettre à tout usager d'avoir une vision locale des services de l'eau. En outre, les collectivités et les professionnels du secteur bénéficient de ces informations et peuvent ainsi avoir une vision territoriale du secteur.

Eric BREJOUX effectue un focus sur les données de consommation et de tarif de l'eau. En premier lieu, il constate que les consommations sont moins importantes dans le Nord-Est que dans le Sud-Est de la France. D'autre part, la consommation annuelle moyenne d'eau est de 53 mètres cubes par personne, ce qui représente environ 145 litres par jour et par personne. Là encore, Eric BREJOUX note qu'il peut exister des différences entre Nord et Sud, qu'il explique notamment par des facteurs hydriques. S'agissant du prix de l'eau, il relève un équilibre entre les charges liées à l'assainissement et celles qui sont liées à l'eau potable, dans la mesure où elles représentent chacune près de 40 % du prix moyen d'un mètre cube d'eau. Le reste de la facture, soit 20 %, est consacré aux taxes et redevances. Pour Eric BREJOUX, les tarifs de l'assainissement ont davantage augmenté que ceux de l'eau. Il explique ce phénomène par un alourdissement de la TVA.

Eric BREJOUX explique qu'un ménage français consacre en moyenne 1,2 % de son budget à sa facture d'eau. Fort de ce constat, il invite les participants à relativiser tous les sujets liés à la tarification de l'eau. Afin d'illustrer son propos, il explique que cette dépense est inférieure à celle que les ménages consacrent à la téléphonie mobile. Néanmoins, il reconnaît qu'il existe des disparités selon les régions.

S'agissant de Dunkerque, Eric BREJOUX présente les données collectées par l'observatoire. Ces chiffres révèlent qu'un habitant du territoire consomme en moyenne 32 mètres cubes par an, contre 53 au niveau national. Enfin, il confirme l'excellente performance du réseau dunkerquois en termes de rendement.

Second débat

Bertrand RINGOT, maire de Gravelines, Président du Syndicat de l'eau, vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Céline LERICQUE, directrice générale des services, Syndicat de l'eau du Dunkerquois.

Patrice LECLERC, directeur de l'écologie urbaine, Communauté Urbaine de Dunkerque.

Un participant regrette que le sujet de l'assainissement non collectif n'ait pas été abordé dans les différentes présentations.

Un participant explique que la tarification éco-solaire n'est pas assez adaptée aux situations particulières, notamment dans le cadre des copropriétés. Il est rejoint par un autre participant, qui partage son avis.

Un participant s'interroge quant à la présence d'un représentant du délégataire dans la salle. D'autre part, il interpelle François LAVALÉE afin de préciser qu'il considère l'eau comme un bien public. A ce titre, il estime qu'il est indécent de la considérer comme une marchandise.

S'agissant du sujet de l'assainissement, Patrice LECLERC indique que ce dernier est soumis à une réglementation et qu'une mise aux normes est nécessaire en termes d'assainissement non collectif.

Concernant la tarification éco-solaire, Céline LERICQUE précise que les situations particulières sont rares. Pour les immeubles collectifs non individualisés, il existe une possibilité d'appliquer la tarification éco-solaire pour chaque logement sur la base d'un forfait.

Afin de recentrer les discussions, Bertrand RINGOT rappelle que le but de ce forum est d'organiser un débat global, avec les citoyens, sur le sujet de l'eau. Selon lui, cette réflexion est nécessaire afin d'aborder plus sereinement les futures échéances.

Un participant déplore que les populations les plus fragiles ne soient pas davantage informées quant à l'existence d'un tarif social de l'eau. Pour lui, le fait de devoir souscrire un abonnement afin de pouvoir bénéficier de la tarification éco-solaire, annule le bénéfice de cette dernière. Enfin, il relève un manque de clarté dans les factures reçues par certains usagers.

S'agissant des questions liées à la tarification, Céline LERICQUE demande aux participants concernés de lui faire part de leur situation en marge de la réunion, afin d'étudier ces questions.

La tarification des services publics de l'environnement et de l'énergie

Chloé JAILLARD, directrice de mission au sein du bureau d'étude Calia Conseils.

Christophe BERNARD, secrétaire général, Assemblée des Communautés de France.

Christophe BERNARD débute sa présentation en soulignant le fait que Dunkerque est un des cinquante territoires expérimentant la tarification éco-solaire. A ce titre, il estime que la collectivité est pionnière en la matière. En outre, il juge que l'organisation du Forum de l'eau est une excellente initiative, dont bien des territoires pourraient s'inspirer.

Christophe BERNARD présente les résultats d'une étude menée par l'ADCF, portant sur la construction des tarifs de l'eau. En préambule, il précise que le service de l'eau s'inscrit dans un cadre industriel et commercial. La conséquence de cet état de fait est que les charges induites par ce service doivent être intégralement couvertes par les recettes générées par ce dernier. De plus, les collectivités ne peuvent légalement que très peu faire appel à la fiscalité pour financer ce service. Pour Christophe BERNARD, ce principe fondamental est extrêmement contraignant pour les collectivités, ce qui restreint leur capacité à proposer des tarifs sociaux. S'agissant des délégations de service public, Christophe BERNARD explique qu'il n'a pas d'idée arrêtée en la matière. Selon lui, le choix entre délégataire ou régie prend en compte de nombreux paramètres. Plusieurs enjeux entrent en ligne de compte dans la tarification de l'eau. Parmi ceux-ci, on trouve les enjeux environnementaux, qu'aucun acteur ne peut ignorer. Christophe BERNARD souligne que cet aspect a davantage de poids que le social dans le pilotage de la politique de l'eau d'une collectivité. Néanmoins, Christophe BERNARD est conscient que l'importance du volet social. Enfin, il souligne le paradoxe devant

lequel se trouvent les opérateurs de ce marché. Ces derniers, en sensibilisant les consommateurs sur l'aspect environnemental, les amènent à être plus économes dans leur consommation. Or, la conséquence de ces économies est une baisse des recettes, ce qui complique le financement des frais fixes de ces opérateurs.

Pour Chloé JAILLARD, la tarification est le symbole d'une politique publique. Elle précise que les éléments constitutifs d'une grille tarifaire sont le coût de service et les contraintes réglementaires. Il est possible de prendre en compte l'enjeu de préservation de l'environnement, en appliquant le principe du « pollueur, payeur » et en incitant les usagers à adopter une consommation raisonnée. Néanmoins, comme évoqué précédemment, cette action peut avoir des effets pervers sur l'équilibre économique du service. S'agissant de la prise en compte de l'enjeu de solidarité, les collectivités peuvent travailler directement sur la grille tarifaire, mais elles peuvent également faire le choix de proposer des aides préventives ou curatives. Pour ces collectivités, il est primordial de mieux connaître leurs abonnés afin de leur proposer le dispositif adéquat. A cet égard, Chloé JAILLARD souligne que cela représente un enjeu technique pour elles. Elle rappelle que de nombreuses évolutions législatives vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'enjeu de solidarité et que cette dernière se matérialise de différentes façons, selon les collectivités.

Chloé JAILLARD conclut sa présentation en affirmant que la prise en compte des différents enjeux doit se faire dans le respect de l'équilibre économique de l'ensemble. Pour ce faire, les collectivités peuvent jouer sur les recettes ou répartir l'effort sur certaines catégories d'usagers.

Troisième débat

Bertrand RINGOT, maire de Gravelines, Président du Syndicat de l'eau, vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Céline LERICQUE, directrice générale des services, Syndicat de l'eau du Dunkerquois.

Patrice LECLERC, directeur de l'écologie urbaine, Communauté Urbaine de Dunkerque.

Une nouvelle fois, un participant s'étonne de la présence d'un représentant du délégataire dans la salle et reproche à la Lyonnaise des Eaux de fixer les tarifs de l'eau. Bertrand RINGOT lui répond que le Forum de l'eau est ouvert à tous, pour un débat aussi large que possible. Il regrette l'agressivité dont font preuve certains participants vis-à-vis de la Lyonnaise des Eaux.

Un participant s'enquiert de la méthode de calcul servant à déterminer la « part fixe unité de logement ». S'agissant du Syndicat des eaux, il déplore que ce dernier ait validé une augmentation du tarif de l'abonnement.

Renaud CAMUS, directeur régional de la Lyonnaise des Eaux, indique que les tarifs sont fixés en accord avec les collectivités. Il ajoute que la relation entre sa société et la collectivité est encadrée par un contrat et que toute demande d'augmentation tarifaire ne peut s'envisager qu'après négociation.

Concernant les unités de logement, Renaud CAMUS explique que cette notion est issue du nouveau système tarifaire. Depuis juillet 2015, chaque usager Dunkerquois paie un abonnement par logement. Ce dispositif a été mis en place par les élus du territoire, dans un souci d'équité de traitement. Concernant cette question, Céline LERICQUE suggère l'organisation d'une réunion dédiée à ce sujet, pour aider à la compréhension du public.

Conclusion

Bertrand RINGOT, maire de Gravelines, Président du Syndicat de l'eau, vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Bertrand RINGOT remercie les participants et les intervenants pour ce débat de qualité. Il estime que ces échanges ont permis de mettre en lumière un certain nombre de sujets. Il donne rendez-vous à l'auditoire pour un nouveau débat, le 22 avril à Coudekerque-Branche.